

Tarifs

➤ Inscription

Cotisation annuelle : **35 euros par élève** (tarif dégressif pour les familles : 30 euros pour la 2ème personne, 25 euros à partir de la 3^e personne).

➤ Modalités de règlements

Par **prélèvement SEPA** en 9 mensualités : voir document ci-joint.

Par **chèque bancaire** : 3 chèques datés du jour de l'inscription (encaissement octobre, janvier et avril)

Par **chèque vacances ANCV**

En cas de difficultés, prendre contact avec l'école de musique.

➤ Tarifs par mois sur 9 mois (octobre à juin) pour 30 semaines de cours

Pour tous renseignements et inscriptions

Elisabeth PIERRE – École de musique du Val Saint Vitois
16 chemin de Berthelange 25410 SAINT-VIT
03 81 80 36 16
emsv.contact@gmail.com

Les permanences ont lieu les mardis et mercredis

Une réunion d'information sur les horaires des cours et la finalisation des inscriptions est organisée

Le samedi 9 septembre 2023
De 14H à 18h00 pour les inscriptions

Au bâtiment de la musique, 16 Chemin de Berthelange à Saint-Vit

Afin de réduire le temps d'attente à la journée d'inscription, nous vous remercions de nous renvoyer dès réception la fiche de renseignements et votre règlement.

ELEVE

NOM Prénom Date de naissance

Coordonnées de l'élève majeur ou responsable légal Autre adresse si nécessaire

NOM	NOM
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
CP et Ville	CP et Ville
Téléphone	Téléphone
Portable	Portable
Mail	Mail

Merci de noter **lisiblement** votre mail

- | | | | |
|--------------------------|---|------|-----------|
| <input type="checkbox"/> | Adhésion annuelle à l'association | CAGB | Hors CAGB |
| | 30€ pour le deuxième enfant, 25€ à partir du 3ème | 35 € | 35€ |

L'élève souhaite suivre des cours de (cocher la case correspondante)

Musique

	Niveau	Horaire		
<input type="checkbox"/> Eveil Musical			27€/ mois	30€/ mois
<input type="checkbox"/> Formation musicale (seule)			27€/ mois	30€/ mois
<input type="checkbox"/> Formation musicale			58€/ mois	60€/ mois
<input type="checkbox"/> Instrument 1 : _____				
<input type="checkbox"/> Instrument 2 : _____			30€/ mois	30€/ mois

Atelier (seul)

<input type="checkbox"/> Guitare		34€/ mois	37€/ mois
<input type="checkbox"/> Improvisation		29€/ mois	30€/ mois
<input type="checkbox"/> Chorale Vit-Accord		25€/ mois	27€/ mois

Instrument + Atelier

<input type="checkbox"/> Instrument (+FM)		70€/ mois	72€/ mois
<input type="checkbox"/> Atelier			

Mode de règlement (à cocher)

- Mandat SEPA
 Chèque
 Chèque ANCV

Périodicité des règlements (à cocher)

- Mensuel (tous les 10 du mois)
 Trimestriel (octobre, janvier, avril)
 Annuel



Droit à l'image et règlement intérieur

Je soussigné(e) responsable légal des ou de l'enfant(s) ci-dessous :

▪

Reconnaît avoir reçu et pris connaissance du Règlement Intérieur de l'École de musique du Val Saint-Vitois et l'accepter

Autorise

N'autorise pas

mon ou mes enfants à être photographiés, filmés ou enregistrés lors des différentes manifestations et concerts organisés par l'École de musique ou l'harmonie et accepte l'utilisation et la diffusion de ceux-ci dans le cadre des actions de communication de l'association.

Date :

Signature :

Mandat De Prélèvement SEPA

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, Un moyen simple et pratique sans frais

- Remplir et signer le mandat SEPA ci-dessous.
- Joindre un RIB.
- Renvoyer le tout à :

**Ecole de musique du Val Saint-Vitois
16 chemin de Berthelange
25410 SAINT-VIT**

Pour toutes demandes de modification, annulation ou réclamation concernant ce mandat, merci de nous joindre par mail à **emsv.contact@gmail.com**

Créancier :

Ecole de Musique du Val Saint Vitois
16 chemin de Berthelange - 25410 SAINT VIT
Identifiant SEPA : FR43222439616
Paiement répétitif

Débiteur :

Nom et Prénom du débiteur :

Adresse :

.....

IBAN *:

(Numéro d'identification international du compte bancaire)

BIC *:..... .

(Code international d'identification de votre banque)

***Joindre obligatoirement un RIB**

Fait à Le

Signature :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'école de musique à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'école.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.